

PROJET D'ETABLISSEMENT ET PROJET EDUCATIF

1 – Présentation de la structure

- a) fonctionnement
- b) contrat de travail
- c) délégation d'accueil

2 – Les valeurs et les principes éducatifs

- a) le respect du rythme de l'enfant
- b) l'autonomie
- c) la socialisation

3 – Les modalités d'accueil

- a) l'accueil de l'enfant
- b) l'adaptation
- c) la relation avec les parents

4 – L'aménagement de la structure

5 – Les activités

- a) les activités ludiques, d'éveil et de motricité
- b) l'éveil musical
- c) les livres

6 – Les besoins fondamentaux de l'enfant

- a) l'alimentation
- b) le change et l'acquisition de la propreté
- c) le sommeil
- d) l'hygiène et la propreté

7 – Les conditions d'accueil particulier

La Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) « Calinounou » accueille les enfants dans un cadre qui leur est totalement dédié favorisant le passage en souplesse du milieu familial vers la collectivité.

Comme dans tout lieu d'accueil de la petite enfance, l'éveil et la socialisation sont des objectifs prioritaires et le petit groupe d'enfants favorise l'accueil individualisé.

Par le petit nombre d'enfants accueillis, ce regroupement permet d'avoir une approche en douceur de la vie en collectivité.

Notre rôle est de pallier au mieux l'absence momentanée des parents, sans jamais s'y substituer, aussi bien au niveau éducatif qu'affectif.

1. Présentation de la structure

La M.A.M. Calinounou est située 136 route des Marauds à Montéléger (26760) dans la Drôme.

Au sein de cette structure, les enfants seront encadrés par trois assistantes maternelles :

- Mme Blanchard Nathalie
- Mme Bourdi Véronique
- Mme Chareyre Daniella

C'est une petite maison composée :

- au rez-de-chaussée d'une pièce principale aménagée avec différents coins de jeux (dînette, garage et voitures, lecture, ...) et un espace bébé, d'une cuisine fermée, d'une salle de bain (avec espace de change des bébés), d'un WC ;
- de 4 chambres à l'étage dont une est utilisée comme salle de motricité avec un espace bureau (accueil des nouveaux parents...)

La maison s'ouvre sur une agréable cour intérieure.

a) Fonctionnement

La M.A.M. est ouverte les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 18h.

La structure peut accueillir simultanément 12 enfants de 0 à 3 ans (jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école maternelle).

b) Contrat de travail

Chacune des assistantes maternelles reste liée individuellement par le contrat de travail à son employeur (l'employeur étant le ou les parents de l'enfant accueilli).

Les parents devront donc signer un contrat de travail avec l'une d'elles et lui établir, chaque mois, un bulletin de salaire (cf site pajemploi).

c) Délégation d'accueil

La délégation d'accueil spécifie que les enfants gardés par l'une des assistantes maternelles peuvent l'être par une autre afin de pallier les absences ponctuelles, maladies, etc... mais dans le respect du nombre maximum d'enfants possibles (4 enfants par professionnelle).

2. Les valeurs et les principes éducatifs

a) Le respect du rythme de l'enfant

Nous veillons à respecter le rythme de vie de l'enfant au niveau du sommeil, de l'alimentation, des activités, ...

Nous nous adaptons au rythme de chaque enfant accueilli et à son évolution en respectant ses libertés de mouvements ; en laissant l'enfant expérimenter par lui-même (nous ne ferons pas à sa place, mais permettrons à l'enfant de faire seul) ; en favorisant ses découvertes et ses explorations (nous laissons l'enfant aller librement jusqu'au bout de ses apprentissages et n'intervenons qu'en cas de nécessité) ; en laissant le choix à l'enfant de ne rien faire (l'enfant hyper stimulé voit son attention détournée de choses simples, comme la découverte de ses mains ou l'apprentissage d'une position, qui peuvent l'occuper de longs moments).

b) L'autonomie

Nous accompagnons l'enfant vers l'acquisition du maximum d'autonomie possible en fonction de son âge.

L'attitude des assistantes maternelles est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptés. L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites.

c) La socialisation

Nous nous efforçons de favoriser la socialisation. L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments de la journée avec ses petits camarades. Il participe à des jeux et des activités où il apprend à respecter les autres, quelques consignes, à supporter les frustrations et à communiquer.

3. Les modalités d'accueil

a) L'accueil de l'enfant

Accueillir l'enfant dans la structure c'est le préparer à se séparer de son parent toute la journée. L'enfant n'a pas la notion du temps pour envisager le retour de son parent. Il est nécessaire de mettre en place des repères et des rituels pour le rassurer et le sécuriser.

Après le départ des parents, la journée se structure autour de différents jeux et activités avec une trame souple ayant pour but d'instaurer des repères de temps et d'espace à l'enfant.

b) L'adaptation

Un temps d'adaptation est nécessaire et préalable à tout accueil. L'intégration sera progressive et variera dans sa durée en fonction de la personnalité de l'enfant et de la disponibilité de ses parents. C'est un moment d'écoute et d'échange qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur la vie, le caractère, les habitudes de l'enfant. L'adaptation de chaque enfant se fera de façon progressive. Les premières séparations doivent être vécues dans le dialogue et la confiance.

c) La relation avec les parents

La première rencontre avec les parents est l'occasion d'un échange afin de mieux connaître l'enfant et leurs attentes. La qualité de la relation avec les parents est primordiale pour que s'instaure une confiance mutuelle. Ensuite une nouvelle rencontre avec les parents sera l'occasion d'établir le contrat de travail et le contrat d'accueil. Puis la période d'adaptation sera instaurée pour commencer à accueillir l'enfant dans la structure.

L'accueil et les retrouvailles sont des moments privilégiés où les assistantes maternelles ont un rôle important à jouer. Une relation individualisée avec chaque famille ainsi qu'une bonne verbalisation lors des moments de séparations assure une atmosphère sécurisante pour l'enfant et son parent.

Des échanges réguliers entre les parents et assistantes maternelles sont l'occasion de transmissions et permettent aux parents d'être informés du comportement de l'enfant et de ses activités au sein de la structure. Ces échanges assurent une continuité et une cohérence sécurisantes dans la vie de l'enfant.

4. L'aménagement de la structure

La Maison d'Assistants Maternelles correspond souvent à une première expérience de vie en collectivité. Il est important que les enfants y trouvent leur place et puissent évoluer en toute sécurité.

L'espace est essentiel pour la découverte et l'expérimentation du mouvement. Il doit offrir suffisamment de place pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement.

La structure « calinounou » est spécialement aménagée pour les enfants accueillis.

La pièce principale, au rez-de-chaussée, est partagée en 4 espaces différents :

- L'espace cuisine fermé est réservé aux assistantes maternelles pour la préparation des repas.
- L'espace repas des enfants : les enfants mangeront sur des tables et chaises à leur hauteur.
- L'espace bébé : un coin est aménagé pour les « tout-petits » qui leur permet d'avoir un espace à leur échelle. Cet espace est sécurisé par une barrière (parc).
- L'espace jeux libres.

Tout le mobilier et les jeux sont adaptés pour les jeunes enfants.

Pour accéder à l'étage, l'escalier est fermé par une barrière. Une barrière sécurise le haut de l'escalier.

A l'étage, une salle est réservée à la motricité.

Trois autres chambres sont destinées à la sieste des enfants.

5 – Les activités

a) Les activités ludiques, d'éveil et de motricité

Les activités sont de deux types :

- **Les activités dites libres ou spontanées** où l'enfant évolue dans la structure découvrant lui-même les jeux et les différents espaces. Le jeu tient une grande place au cours de la journée de l'enfant. Par le jeu l'enfant accède peu à peu à la découverte de l'espace, à la socialisation (respect des règles et des autres...), à l'imaginaire (création d'histoire...) et au langage (verbalisation, échanges...) Nous mettons à la disposition des "tout-petits" des mobiles, des jeux musicaux, des petits jouets...
- **Les activités préparées** par les assistantes maternelles telles que : la peinture, le collage, le chant, la musique, la pâtisserie, la motricité, la danse, les jeux de société, etc... Nous établissons un planning prévisionnel des activités qui seront mises en place pour les enfants. Ainsi nous pourrions informer l'enfant du programme de la journée. Ces activités sont adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant. Elles lui permettront d'apprendre à respecter l'autre et entendre les consignes.

Les activités ne sont jamais imposées, si tel est son désir, l'enfant est libre de ne rien faire. Il peut s'épanouir dans la contemplation ou la rêverie et profiter pleinement d'un instant de solitude.

Tout est organisé pour que la journée de l'enfant soit agréable et adaptée à son rythme et à son âge.

b) L'éveil musical

Nous écoutons et nous chantons des chansons enfantines et des comptines à plusieurs moments de la journée. Par ce biais, l'enfant développe sa mémoire et son langage. Ce moment permet également un apaisement et facilite le retour au calme.

c) Les livres

Nous proposons parfois un retour au calme autour du livre après les activités. Le livre permet de parler de tout (séparation, retrouvailles, école maternelle, naissance d'un autre enfant...). Il favorise le langage, nourrit l'imaginaire.

6 - Les besoins fondamentaux de l'enfant

Différents moments se succèdent et rythment la journée de l'enfant, en particulier des plus grands (accueil, collation, activités dirigées ou jeux libres, déjeuner, sieste, goûter, retour des parents). Ce rythme permet à l'enfant d'avoir des repères et de se sentir en sécurité.

Pour les bébés, on cherchera, dans la mesure du possible, à respecter leur rythme propre.

a) L'alimentation

Les repas seront préparés sur place. Les menus variés et équilibrés seront affichés afin que les parents en aient connaissance. La diversification de l'alimentation contribue à former le goût. L'adulte favorise la découverte d'aliments variés en proposant ces aliments d'une façon agréable. Des dispositions particulières seront prises lorsqu'un enfant présentera des allergies alimentaires.

Pour les bébés, tout changement d'alimentation se fera conjointement avec sa famille. Un bébé prendra son biberon dans les bras d'une assistante maternelle.

Les enfants qui commencent à tenir assis peuvent manger sur des chaises hautes.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangent autour d'une petite table.

L'enfant apprendra progressivement à manger "proprement" en utilisant ses couverts. L'enfant apprendra à attendre son tour pour être servi, à respecter la nourriture.

L'enfant connaît ses besoins alimentaires. Il faut respecter son refus et ne pas forcer mais proposer de goûter. Le repas ne doit pas être source de conflit. L'enfant a le droit de ne pas aimer un plat ou de ne pas avoir faim.

Nous souhaitons faire du temps du repas un moment de détente, d'échanges et un moment de plaisir partagé. Ce plaisir est fondamental. Pour cela l'adulte doit respecter le goût, l'appétit et le rythme de l'enfant.

b) Le change et l'acquisition de la propreté

Le change est effectué selon les besoins de l'enfant et non à des heures fixes. C'est un moment privilégié pour l'enfant qui se retrouve avec l'adulte et partage ainsi un instant de communication et de sécurité affective.

Le change s'effectue dans des conditions de sécurité : l'enfant est toujours tenu et jamais laissé seul. Dans la salle de bain est disposé un plan de changes ainsi qu'un casier pour chaque enfant contenant ses affaires personnelles.

Pour les plus grands, c'est le début de l'apprentissage de la propreté. Un travail avec la famille sera mis en place afin que l'enfant soit accompagné de façon cohérente dans le cheminement de cette acquisition aussi bien à la structure qu'à sa maison. Des pots et un réducteur de WC sont à disposition de ceux qui apprennent "à être propre". Le phénomène de groupe suffira à inciter l'enfant quand il se sentira prêt à expérimenter cet apprentissage.

Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant va suivre son propre rythme. C'est lui qui décide d'être propre. On ne forcera jamais un enfant à aller sur le pot ou sur les toilettes, ceci se fera à sa demande ou suite à une proposition de l'adulte. Il n'y a pas d'heure fixe pour les changes ni pour les toilettes.

c) Le sommeil

Le respect du rythme de sommeil est fondamental. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre. L'enfant ne sera pas réveillé à heure fixe mais on le laissera se réveiller de lui-même.

Lors des siestes chaque enfant prend ce dont il a besoin pour dormir (sucette, doudou...) et nous l'accompagnons jusqu'à son lit. Chaque enfant a son propre lit.

Nous veillons régulièrement au bon déroulement de leur sommeil. Un babyphone est installé dans les chambres.

d) L'hygiène et la propreté

Le respect des règles d'hygiène est indispensable tant chez l'adulte que chez l'enfant. Nous veillons donc au respect de ce besoin.

Nous initiions l'enfant aux règles d'hygiène. Nous l'aidons à se laver les mains avant et après le repas et chaque fois que cela est nécessaire.

Le lavage des mains de l'adulte, avant et après chaque acte de la vie courante, est indispensable.

La désinfection du plan de change est effectuée après chaque change. Les toilettes seront nettoyées tous les jours. Les jouets seront désinfectés chaque semaine.

7 - Les conditions d'accueil particulier

En cas de maladie, l'enfant peut être accueilli selon l'avis des assistantes maternelles. C'est uniquement suivant une ordonnance médicale qu'un traitement peut être prodigué.

Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de limiter l'accès à la structure dans les conditions qui nous semblent mettre en danger les autres enfants ou pour le mieux-être de l'enfant malade.

L'accueil d'un enfant handicapé dans la structure peut être envisagé selon le degré de handicap de l'enfant.